

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,  
Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 18

Qualité de la vie.

**ENVIRONNEMENT**

*Rapporteur spécial : M. Jacques BOYER-ANDRIVET.*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boseary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 26), 1231 (tome XI), 1235 (tome XV) et in-8° 169.

Sénat : 98 (1974-1975).

---

Lois de finances. — Environnement - Nature - Pollution.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>CHAPITRE PREMIER. — Les moyens financiers de l'Environnement.....</b>	<b>7</b>
I. — <i>Les crédits inscrits au budget de l'Environnement.....</i>	<b>8</b>
A. — Dépenses ordinaires.....	<b>8</b>
B. — Dépenses en capital.....	<b>10</b>
1. — Vue d'ensemble.....	<b>10</b>
2. — Examen des chapitres.....	<b>12</b>
3. — Présentation fonctionnelle des crédits.....	<b>17</b>
II. — <i>Les autres moyens budgétaires et financiers consacrés à l'Environnement .....</i>	<b>18</b>
1. — Par divers établissements publics.....	<b>19</b>
2. — Par les autres ministères.....	<b>19</b>
 <b>CHAPITRE II. — La politique de l'Environnement. — Bilan et perspectives....</b>	<b>21</b>
I. — <i>La politique de l'Environnement pour 1975.....</i>	<b>21</b>
II. — <i>Bilan de l'action entreprise.....</i>	<b>23</b>
A. — La mise en place des structures.....	<b>23</b>
B. — La lutte contre les pollutions et nuisances.....	<b>24</b>
C. — La protection de la nature et l'amélioration de l'environnement rural et urbain.....	<b>32</b>
 <b>Conclusion .....</b>	<b>37</b>
 <b>Examen en commission.....</b>	<b>40</b>
 <b>ANNEXES .....</b>	<b>41</b>

---

Mesdames, Messieurs,

La protection de la nature et de l'environnement a connu, en 1974, bien des avatars du point de vue de l'organisation gouvernementale.

Le Ministre lui-même est devenu Ministre de la Qualité de la vie, associant trois secrétariats d'Etat : à l'Environnement, au Tourisme, à la Jeunesse et aux Sports. Quant à l'environnement proprement dit, il a déjà cette année changé trois fois de titulaire et se trouve actuellement privé de Secrétaire d'Etat.

Une priorité semblait cependant devoir être reconnue à la Qualité de la vie et, dans sa déclaration de politique générale le 5 juin 1974 devant le Parlement, le Premier Ministre déclarait à ce sujet :

« L'enlaidissement et l'encombrement de certaines de nos villes, la monotonie et la parcellisation du travail, la pollution de certains biens essentiels, les abus d'une paperasserie terrifiante, exigent une réaction volontaire.

« Ma conviction est que ces maux ne sont pas des fatalités et qu'il est possible de les guérir par une utilisation intelligente des possibilités qu'offrent la science et la technique. Mon Gouvernement orientera son action de façon à introduire plus d'aménité dans la vie quotidienne. La création d'un Ministère de la Qualité de la Vie, voulu par le Président de la République, traduit cette volonté. »

Dans la même orientation, à une question de votre rapporteur sur les objectifs recherchés par la nouvelle organisation gouvernementale, il a été répondu que :

« La création du Ministère de la Qualité de la vie répond au souci de faire face à un ensemble de problèmes liés à notre type de société (société industrielle, société urbaine, société de consommation). Ces problèmes sont les suivants : la croissance, telle que nous la connaissons, met la planète au pillage et crée de graves

dommages à la nature. Elle détériore notre cadre de vie. Elle tend à réduire les inégalités mais elle suscite plus de revendications qu'elle n'en satisfait. Elle impose à l'individu de nombreuses contraintes. Il en résulte l'apparition, dans la conscience collective, de nouvelles aspirations qui portent essentiellement sur la sauvegarde de la nature, la lutte contre les nuisances, l'amélioration de nos milieux et de nos conditions d'existence, le développement des loisirs qui sont devenus un besoin social impérieux. Ces diverses aspirations définissent les grands objectifs d'une politique de la qualité de la vie. »

Avec la crise de l'énergie, la hausse des matières premières, la prise de conscience de la rareté des biens naturels, même de ceux qui paraissent le plus largement répandus, enfin la remise en cause d'une certaine forme de croissance désordonnée, s'offrait l'occasion de définir et de faire accepter une politique cohérente, originale et vigoureuse d'amélioration de la qualité de la vie.

Concrètement, la détermination gouvernementale s'est traduite par la présentation au Conseil des Ministres, à la fin du mois d'août, d'une série de projets et de mesures d'où il est difficile de dégager les lignes directrices d'une politique cohérente. Il s'agit plutôt d'un catalogue de décisions (la liste figure en Annexe I à ce rapport) devant prendre effet les unes à court terme, les autres à moyen terme. Quatre projets de loi notamment, concernant la protection de la nature, la réforme du permis de chasse, l'élimination des déchets solides et les immersions en mer, devraient être rapidement présentés au vote du Parlement.

Mais quelques mesures exemplaires, un arsenal de textes suffiront-ils à relancer une action qui paraît s'essouffler et à donner corps à une politique mobilisant vraiment les Français ? On peut en douter lorsqu'on examine les moyens budgétaires mis au service de l'environnement et l'utilisation qui en est faite. En lui-même le budget de l'Environnement est extrêmement modeste, moins d'un millième du budget général de l'Etat. Même en y ajoutant les moyens financiers consacrés à l'environnement par certains organismes publics sous tutelle du Ministère de la Qualité de la vie et par les autres Ministères, l'effort demeure modeste. En outre, les arbitrages budgétaires n'ont pas été favorables à l'Environnement qui subit de plein fouet les effets des mesures de rigueur. Toutefois, il est encore plus préoccupant de constater que malgré leur modicité, les crédits ne sont pas utilisés à plein, il s'en faut de beaucoup.

Si, en effet, les autorisations de programme augmentent régulièrement depuis la création du Ministère en 1971 manifestant la volonté d'engager des actions, les crédits de paiement régressent tout aussi régulièrement depuis 1973. Ainsi les échéances prévues ne sont pas respectées ; elles sont reportées d'une année sur l'autre et s'accroissent de façon inquiétante puisque d'ores et déjà elles représentent pour 1976 près de trois fois le montant des crédits de paiement prévus en 1975. Il sera d'autant plus long et difficile de rattraper ce retard que, même si sa dotation en crédits de paiement était rapidement accrue dans les prochaines années, le Ministère ne serait pas en état de les absorber tant il est vrai que le niveau actuel de consommation des crédits demeure insuffisant. Or, l'utilisation des crédits de paiements est la mesure concrète de l'état de réalisation des actions engagées. **Sous l'aridité du raisonnement comptable c'est tout le retard pris par la politique de l'environnement qui apparaît, une politique dont les intentions sont pures sans doute mais qui, ne tenant pas ce qu'elle promet risque seulement de faire illusion.**

## CHAPITRE PREMIER

### LES MOYENS FINANCIERS POUR L'ENVIRONNEMENT

La nouvelle organisation ministérielle ne s'est pas traduite par une modification substantielle de la présentation des crédits qui demeurent répartis en trois fascicules correspondant à la compétence de chacun des trois Secrétariats d'Etat. On peut, à titre indicatif, rappeler que l'ensemble des crédits mis à la disposition du Ministre de la Qualité de la vie, c'est-à-dire la somme des crédits inscrits aux trois fascicules budgétaires de l'Environnement, du Tourisme et de la Jeunesse et des Sports, s'élèvera, en 1975, à 2 070 millions de francs en crédits de paiement et à 738 millions de francs pour les autorisations de programme. Compte tenu de la diversité des actions qu'ils recouvrent, on ne doit pas donner à ces chiffres une signification très grande.

En ce qui concerne le budget de l'Environnement proprement dit, il passe, en *crédits de paiement* de 178,5 millions de francs en 1974 à 186,1 millions de francs en 1975.

**C'est donc un budget modeste qui, en francs courants, augmente faiblement de 4,2 %, beaucoup moins en tout cas que l'ensemble du budget de l'Etat.**

L'examen des crédits de fonctionnement et des crédits d'investissement du Ministère d'une part, la récapitulation de l'ensemble des dépenses consacrées par l'Etat et d'autres organismes à la protection de l'environnement, d'autre part, permettent toutefois de préciser cette appréciation.

I. — Les crédits inscrits au budget de l'environnement.

A. — LES DÉPENSES ORDINAIRES

Elles passent de 65,5 millions de francs en 1974 à 73,1 millions de francs en 1975, soit un accroissement de 11,5 %.

Leur évolution est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES	1974	1975		
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
TITRE III				
<b>Personnel</b> .....	12 913 406	14 737 827	+ 876 124	15 613 951
<b>Etudes et recherches P. N. E.</b> .....	17 295 000	17 295 000	— 236 000	17 059 000
<b>Travaux d'entretien P. N. E.</b> .....	2 955 000	2 955 000	— 48 000	2 907 000
<b>Fonctionnement des parcs nationaux.</b>	11 450 000	11 450 000	+ 1 000 000	12 450 000
<b>Matériel et fonctionnement divers...</b>	9 932 106	9 545 136	+ 4 756 715	14 301 851
TITRE IV				
<b>Interventions publiques</b> .....	10 963 970	10 963 970	— 116 000	10 847 970
<b>Total dépenses ordinaires..</b>	<b>65 509 482</b>	<b>66 946 933</b>	<b>+ 6 232 839</b>	<b>73 179 772</b>

1° Pour le fonctionnement des services, la progression des crédits correspond à raison :

— de 1,4 million de francs aux *mesures acquises* essentiellement pour la revalorisation des rémunérations publiques ;

— de 6,2 millions de francs à des *mesures nouvelles*. Celles-ci d'ailleurs concernent surtout le fonctionnement du Ministère, puisque 700 000 F vont à la création du Secrétariat d'Etat et 3,8 millions de francs au regroupement des services à Neuilly.

Dans ce dernier cas, il s'agit en fait d'une mesure de régularisation, car le relogement des services s'est opéré dès 1974 et aurait dû s'achever à la fin du mois d'octobre, avec l'installation du Secrétaire d'Etat et de son cabinet qui auraient regroupé autour d'eux la totalité des services.

L'absence actuelle de titulaire, l'ignorance dans laquelle on se trouve de son éventuel remplacement, viennent troubler ces

perspectives. Dans leurs locaux qui pourront accueillir 500 personnes (il y a actuellement 284 emplois à l'administration centrale), les services s'ils sont regroupés, resteront coupés de leur Ministre demeuré rue Royale.

2° En revanche, si les dépenses d'intervention sont accrues de un million de francs pour les subventions de fonctionnement aux parcs nationaux, elles subissent une amputation de 400 000 francs au titre des études, travaux et autres subventions concernant la protection de la nature et de l'environnement.

Ces mesures d'économies proposées dans le cadre de la politique du Gouvernement ayant pour but de rétablir les équilibres économiques et financiers généraux visent :

a) Les études et recherches concernant la protection de la nature et de l'Environnement (chap. 34-07) dans les secteurs :

— du milieu rural et urbain (amélioration de l'environnement) .....	— 23 000 F.
— de la protection de la nature (réserves naturelles) .....	— 20 000
— de la prévention et lutte contre les pollutions et les nuisances.....	— 95 000
— des études économiques.....	— 6 000
— de l'information .....	— 112 000

b) Les travaux d'entretien concernant la protection de la nature et de l'environnement (chap. 35-92) dans le secteur des sites et monuments naturels .....

.....	— 48 000
-------	----------

c) Les interventions concernant la protection de la nature et de l'environnement (chap. 44-03) dans le secteur de la protection de la nature (chasse et pêche, faune sauvage).....

.....	— 156 000
-------	-----------

La part des crédits du chapitre 44-03 consacrée aux subventions de fonctionnement des parcs régionaux sera de 2 700 000 F. Elle était pour 1974 de 3,3 millions de francs.

Elle sera utilisée pour cinq parcs créés depuis moins de trois ans en 1975 (Corse, Haut-Languedoc, Lorraine, Pelat, Brotonne) et sept parcs à l'étude.



3° Les effectifs en personnel suivent la même évolution que les crédits. Sur 658 emplois au total, dont 270 seulement rémunérés sur le budget du Ministère, 101 mis à sa disposition par d'autres administrations, au titre du cadre d'emploi, et 277 relevant de l'inspection des établissements classés du Ministère de l'Industrie, 13 seulement sont créés en 1975, tous au cabinet du Secrétaire d'Etat. *Aucun nouvel emploi n'est prévu, ni dans les ateliers régionaux des sites, ni à l'inspection des établissements classés, ni enfin au titre de la recherche, services qui constituent les moyens d'intervention directe du Ministère.*

## B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

### 1. — Vue d'ensemble.

L'évolution des dépenses en capital en 1975 est retracée dans le tableau ci-dessous :

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.	
	1974	1975	1974	1975
	(En millions de francs.)			
TITRE V				
Fonds de la recherche.....	20,5	23,5	9	22
Etudes, acquisitions et travaux d'équipement pour la P. N. E.....	22,675	27	14	19
TITRE VI				
F. I. A. N. E. (1) (2).....	85	85	50	25
Interventions dans le domaine de l'eau .....	31,5	45	15	22
Subventions d'équipement.....	41,075	44,3	25	25
<b>Total dépenses en capital..</b>	<b>200,75</b>	<b>224,8</b>	<b>113</b>	<b>113</b>

(1) Fonds d'intervention et d'action pour la protection de la nature et de l'environnement.

(2) Non compris le montant du prélèvement sur le P. M. U.

Passant de 200 à près de 225 millions de francs, les autorisations de programme augmentent d'un peu plus de 12 %. Les crédits de paiement, en revanche, demeurent, en francs courants, identiques à ce qu'ils sont en 1974, ce qui représente en francs constants une amputation de 15 %. Cette réduction fait suite à celle

qui est déjà intervenue en 1974 par rapport à 1973, année pour laquelle étaient inscrits 119 millions de francs en crédits de paiement.

La divergence constatée entre l'évolution des autorisations de programme et celle des crédits de paiement ne peut manquer d'inquiéter. La progression des autorisations de programme manifeste la volonté d'engager une action et comporte un échéancier d'ouverture des crédits de paiement qui permettront de traduire cette volonté dans les faits. **Or, en 1975 comme en 1974, cet échéancier, en raison de la modicité des crédits de paiement, n'est pas respecté et donne lieu à d'importants reports d'échéances d'une année sur l'autre** et les échéances ainsi reportées s'accumulent tant que ne sont pas dégagés les crédits de paiement suffisants pour y faire face. Le tableau ci-dessous illustre la situation actuelle.

CHAPITRES BUDGETAIRES	CREDITS de paiement 1975.	ECHÉANCES 1975 reportées.	ECHÉANCES prévues en 1976.
	(En millions de francs.)		
Fonds de la recherche .....	22	7,83	24,38
Etudes, acquisitions, travaux d'équipement .....	19	9,42	27,44
F. I. A. N. E. ....	25	68,63	143,68
Interventions dans le domaine de l'eau.	22	12,68	56,48
Subventions d'équipement .....	25	17,69	56,41
<b>Total .....</b>	<b>113</b>	<b>116,25</b>	<b>308,34</b>

Ainsi, le montant des échéances reportées en 1975 excède déjà le montant des crédits de paiement ouverts et, pour 1976, si l'on s'en tient aux échéances déjà prévues sans tenir compte de celles qui pourraient être inscrites au titre des autorisations de programme ouvertes en 1976, les crédits de paiement devraient être presque trois fois supérieurs à ceux qui sont demandés pour 1975.

Même s'il en était ainsi, ce qui, du point de vue budgétaire, est peu vraisemblable dans la conjoncture actuelle, la situation ne serait pas sensiblement améliorée car, et **c'est peut-être l'aspect le plus préoccupant du problème, les crédits de paiement, malgré leur modicité, ne sont pas totalement consommés.** Au 31 décembre 1973, le pourcentage de consommation des crédits de chacun des chapitres de dépense variait de 60 % pour le fonds de la recherche dans le meilleur cas, à 5 % dans le pire pour les interventions dans le domaine de l'eau.

Cette analyse comptable conduit à la conclusion que **les actions annoncées ne sont pas réalisées ou qu'elles le sont avec retard et que c'est toute la politique de l'environnement qui prend ainsi du retard**. Si tel est le cas, il faut en rechercher les causes. On peut penser que le Ministère assurant rarement seul le financement d'une action, ce sont ses partenaires, collectivités locales, entreprises, qui ne parviennent pas à assurer le complément ou le relais du financement, parce qu'ils n'en ont pas les moyens ou la volonté.

Quelle que soit l'hypothèse à retenir, votre commission doit souligner que les autorisations de programme qu'on lui soumet n'ont pas la portée de véritables engagements et que leur accroissement ne sert qu'à masquer la réalité, à savoir l'impossibilité dans laquelle se trouve l'Etat de donner à son action l'ampleur qu'il souhaite lui conférer pour répondre au souhait d'une fraction toujours plus large de l'opinion publique.

## 2. — *Examen des chapitres.*

Ces observations préliminaires étaient nécessaires pour replacer dans son contexte l'examen des crédits en capital inscrits aux divers chapitres du budget de l'environnement et lui donner sa véritable portée.

a) *Le Fonds de la recherche* : alors que les autorisations de programme n'augmentent que de 2 millions de francs (+ 10 %), les crédits de paiement sont multipliés par 2,5 passant de 9 à 22 millions de francs. C'est l'un des rares chapitres de dépenses faisant exception à l'évolution dénoncée plus haut et le niveau de consommation des crédits, dans un domaine qui détermine dans une large mesure l'efficacité de la lutte contre les pollutions et les nuisances, permet d'accroître substantiellement la dotation en crédits de paiement du chapitre qui avait pris un retard anormal.

De 1971 à 1974, il avait été alloué pour 56,8 millions de francs d'autorisations de programme et seulement 28,9 millions de francs de crédits de paiement, soit une proportion de 51 %.

Pour rattraper ce retard, la loi de finances de 1974 prévoyait, d'ailleurs, pour 1975, une dotation en crédits de paiement de 10,33 millions de francs en services votés et de 13,5 millions de francs en mesures nouvelles, soit un total de 23,83 millions de

francs compte non tenu des autorisations de programme de 1975. Ce montant est à rapprocher de la dotation de 22 millions de francs en 1975 qui reste encore insuffisante pour rétablir la situation.

Les dépenses sont effectuées sous forme de contrats passés avec des laboratoires publics ou privés pour des recherches dont l'orientation est définie par le Conseil de la recherche scientifique sur l'environnement.

Les priorités demeurent sensiblement les mêmes qu'en 1974 :

- la pollution des eaux (6 millions de francs) ;
- la pollution atmosphérique (5,8 millions de francs) ;
- le bruit (4 millions de francs).

b) *Les crédits d'études, acquisitions et travaux d'équipement* concernant la protection de la nature et de l'environnement (chap. 57.01) augmentent plus en crédits de paiement (+ 35 %) qui s'élèveront à 19 millions de francs qu'en autorisations de programme (+ 19 %) qui atteindront 27 millions de francs.

Plus de la moitié de ces crédits (15 millions de francs) sont consacrés à des contrats d'études, en particulier sur la prévention des pollutions et sur le milieu rural et urbain.

Déjà, l'an dernier, le rapport de votre commission soulignait l'importance relative des crédits d'études qu'on retrouve dans d'autres chapitres, notamment au 34.07 pour plus de 17 millions et au F. I. A. N. E. pour 12 millions de francs.

Ces études constituent certes le préalable nécessaire à une action efficace ; leur volume est la conséquence de la jeunesse d'un Ministère qui n'existe que depuis moins de quatre ans. Encore, faut-il qu'elles ne se développent pas excessivement au détriment des interventions.

En ce qui concerne les études générales, la réduction de la dotation en 1975 permettra de poursuivre les études méthodologiques déjà entreprises, mais non de réaliser comme il eût été souhaitable, toutes les études nécessaires pour mener à bien la préparation du VII<sup>e</sup> Plan.

On notera également une action entièrement nouvelle pour la mise en place d'un système statistique de l'environnement. Les premiers travaux pour 1975 tiendront compte des recommandations du groupe interministériel de l'Environnement. Ils comprendront des participations à des enquêtes menées par d'autres départements ministériels pour y intégrer les besoins propres à l'environnement.

ronnement, des travaux de collecte et de traitement de données déjà disponibles et le lancement d'investigations statistiques nouvelles.

c) Le chapitre des *interventions dans le domaine de l'eau* (chap. 67-00) voit sa dotation s'accroître de 43 % en autorisations de programme et de 46 % en crédits de paiement. Plus de la moitié des crédits (25 millions de francs) sont consacrés à une participation au financement des grands barrages, notamment sur le cours supérieur de la Loire et de l'Allier. Ces barrages auront pour effet de régulariser le cours de la Loire et d'arrêter les grandes crues, également d'assurer un étiage suffisant pour permettre le fonctionnement des centrales nucléaires qu'il est prévu d'installer sur la Loire.

Le reste des crédits est affecté à raison de 18,5 millions de francs à des transferts aux agences de bassin pour l'écrêtement des redevances de pollution versées par les industriels et à raison de 1,5 million de francs à une dotation en capital pour l'agence Adour-Garonne. Il est nécessaire, en effet, d'apporter à cette agence un complément de ressources de même montant que celui accordé en 1974 en raison, d'une part de l'étendue de son bassin et de l'émiettement de ses redevables, d'autre part de l'importance des interventions auxquelles elle doit faire face.

Le volume des crédits inscrits pour la participation aux grands barrages est fonction du programme de réalisation de ces ouvrages.

Pour 1975, la progression de cette dotation (de 14 à 25 millions de francs), s'explique comme suit :

— barrage de Naussac : il est apparu d'un intérêt certain de réaliser ce barrage à sa capacité maximale permise par le site (190 millions de mètres cubes) ; cette décision du C.I.A.N.E. justifie l'exécution d'une deuxième tranche de travaux dont le coût a été estimé à 28 millions de francs, compte tenu de la réévaluation des prix. L'inscription au budget du Ministère représente, conformément à la décision du Comité interministériel, 50 % de ce montant, soit 14 millions de francs ;

— Villerest : le démarrage des premiers travaux doit être réalisé sur le site de Villerest, en vue de l'édification d'un ouvrage qui doit permettre d'apporter 200 millions de mètres cubes au soutien des étiages. Une dotation de 10 millions de francs en 1975 constitue la première tranche de la participation du Ministère à la réalisation de cet ouvrage ;

Les atténuations de redevances sont accordées à certaines industries pour leur permettre de s'équiper en moyens de lutte contre la pollution de l'eau, sans les placer dans une situation critique, notamment face à la concurrence internationale ; cette intervention dite « écrêtement des redevances », va en diminuant comme prévu par le Comité interministériel du 13 mai 1968.

La somme réservée pour cet écrêtement en 1975 s'élève à 3,5 millions de francs qu'il est prévu de répartir comme suit, suivant les branches industrielles (en millions de francs) :

Pâte à papier.....	1,4
Distillerie (betterave et vinicole).....	1,35
Féculerie .....	0,55
Divers .....	0,20
	<hr/>
Total .....	3,50

Des aides sont apportées à certaines industries (pâte à papier, sucrerie, distillerie, féculerie, levurerie, lavage de laine) pour leurs investissements antipollution devant permettre de résoudre directement leurs problèmes.

Elles prennent la forme de contrats concernant un programme très précis de réduction de la pollution de ces industries. La somme réservée pour cette action s'élève à 15 millions de francs.

On a vu précédemment que le niveau d'utilisation des crédits de ce chapitre est insignifiant (5 %). Sans doute cela s'explique-t-il pour les barrages par les délais nécessaires pour lever les préalables juridiques et techniques au lancement des travaux. Quant aux aides à la lutte contre la pollution industrielle, peut-être l'Etat ne trouve-t-il pas chez ses partenaires la volonté de réaliser rapidement les opérations d'équipement qui leur incombent.

d) Le chapitre des *subventions d'équipement* reçoit une dotation qui s'élève en autorisations de programme à 44,3 millions de francs (+ 8 %) et en crédits de paiement à 25 millions de francs, montant identique à celui de cette année. C'est l'un des chapitres pour lesquels les crédits de paiement prennent un retard croissant sur les autorisations de programme qui, en 1975, seront essentiellement consacrées, pour un montant de 18 millions de francs, aux subventions d'équipements des parcs nationaux, pour un montant de 15 millions de francs à des subventions aux collectivités

locales pour l'équipement des parcs régionaux et péri-urbains et des espaces, réserves et sites naturels. (Voir, en Annexe II, la liste des subventions directes.)

e) *Le F. I. A. N. E.*

La dotation budgétaire au Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (F. I. A. N. E.), inscrite au chapitre 65-01, n'est pas ventilée puisque la répartition de cette dotation en 1975 dépend des décisions qui seront prises au cours des réunions que tiendra le Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement (C. I. A. N. E.).

En autorisations de programme, le F. I. A. N. E. est doté en 1975 de 85 millions de francs, soit autant qu'en 1974, auxquels s'ajoute la contribution du pari mutuel estimée à 40 millions de francs en 1975 contre 38 millions de francs en 1974 (1).

En 1975, sera poursuivie la politique en faveur des espaces verts. Un effort particulier sera fait pour le développement de l'action éducative et de sensibilisation aux problèmes de l'environnement, l'aménagement et la protection de l'espace naturel (littoral et montagne en particulier), la lutte contre la pollution de l'eau (rivière, milieu marin). En outre, des aides seront octroyées pour la mise en œuvre d'une politique de récupération et d'économie des matières premières, ainsi que pour l'utilisation de nouvelles sources d'énergie.

En crédits de paiement, la dotation du F. I. A. N. E. sera en 1975 réduite de moitié par rapport à 1974, passant de 50 à 25 millions de francs seulement. La distorsion constatée avec l'évolution des autorisations de programme devient préoccupante quand on sait que l'échéancier des autorisations de programme prévoit d'ores et déjà un montant de 143 millions de francs en crédits de paiement pour 1976, alors même que le taux de consommation des crédits au 31 décembre 1973 apparaît comme étant tout à fait insuffisant : 24 millions de crédits consommés sur les 106 millions ouverts à cette date.

En dépit de certains euphémismes, la réponse du Ministre à la question posée par votre rapporteur met en évidence les difficultés rencontrées pour donner un tour concret aux interventions du F. I. A. N. E. : « La réduction de moitié des crédits de paiement demandés pour le Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement sur le projet de budget 1975 est motivée par la constatation d'un disponible de 81,656 millions de francs à la fin

---

(1) Le prélèvement sur le P. M. U. a été fixé à 0,43 % des enjeux par l'article 29 de la loi de finances du 21 décembre 1970.

de l'exercice 1974. Cette réduction a donc pour objet d'améliorer l'équilibre entre la dotation en crédits de paiement et son emploi effectif. En effet, la consommation des crédits de paiement a suivi un rythme assez lent, consécutif aux difficultés de mise en place des premières interventions du F. I. A. N. E., qui a commencé à fonctionner en 1971. »

### 3. — Présentation fonctionnelle des crédits.

Sous ces réserves, il est intéressant d'examiner la répartition des crédits inscrits au budget de l'Environnement, telle qu'elle est présentée dans l'annexe budgétaire sur l'effort financier en faveur de l'environnement. On distinguera dans cette présentation les crédits du F. I. A. N. E. et ceux du ministère proprement dits.

Pour le F. I. A. N. E., on ne dispose que des résultats des années passées 1972-1973 et première tranche de 1974. Pendant cette période le Fonds a contribué au financement d'actions d'une valeur de 1 808 millions de francs, sa participation s'élevant à 249 millions de francs, soit 13,7 %. Le secteur de l'eau et celui de l'environnement rural et urbain (aménagement des villes, espaces verts urbains et péri-urbains, espace rural) ont recueilli chacun plus du tiers des crédits alors que la lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit n'ont reçu qu'une faible participation.

FONCTIONS	1972		1973		1974	
	Total F. I. A. N. E. 1972.		Total F. I. A. N. E. 1973.		Total première tranche.	
	Montant (en millions de francs).	Pourcentage.	Montant (en millions de francs).	Pourcentage.	Montant (en millions de francs).	Pourcentage.
Espace naturel :						
Parcs nationaux.....	5,621	6,44	5,955	6,33	8,400	13,2
Parcs régionaux.....	4,500	5,16	4,250	4,52	»	»
Réserves naturelles.....	»	»	»	»	2,000	3,1
Espaces verts.....	4,675	5,36	3,120	3,31	»	»
Sites et monuments naturels.....	»	»	»	»	»	»
<b>Totaux (espace naturel).....</b>	<b>14,796</b>	<b>16,96</b>	<b>13,325</b>	<b>14,16</b>	<b>10,400</b>	<b>16,3</b>
Chasse, pêche, faune sauvage.....	»	»	1,000	1,06	0,260	0,4
Eau.....	37,630	43,12	31,356	33,32	24,359	38,2
Air.....	9,870	11,31	2,000	2,12	0,300	0,5
Bruit.....	3,300	3,78	6,000	6,38	1,000	1,6
Déchets solides.....	5,705	6,53	5,812	6,18	4,794	7,5
Amélioration de l'environnement rural et urbain.....	12,480	14,30	31,100	33,05	21,995	34,5
Animation, information et formation.	3,485	4	3,511	3,73	0,600	1
<b>Totaux généraux.....</b>	<b>87,266</b>	<b>100</b>	<b>94,104</b>	<b>100</b>	<b>63,708</b>	<b>100</b>



En comparaison, les actions du Ministère ont porté principalement en 1973 et 1974, sur l'espace naturel (parcs naturels nationaux et régionaux, réserves et sites naturels) qui a recueilli le tiers des dotations et sur le secteur de l'eau qui en a recueilli le quart.

Par fonction, l'évolution des interventions du Ministère sera la suivante de 1974 à 1975 (dépenses d'intervention des titres III et IV + autorisations de programme des titres V et VI) (en millions de francs) :

FONCTIONS	1974	POURCENTAGE	1975	POURCENTAGE
Espace naturel (parcs nationaux, régionaux, péri-urbains, réserves et sites naturels).....	53,906	34,2	58,798	33
Chasse, pêche et faune.....	10,097	6,4	10,941	5,6
Eau .....	43,494	27,5	58,588	33
Air .....	11,315	7,2	11,485	5,9
Bruit .....	4,57	2,9	6,710	3,5
Déchets solides.....	10,917	7	11,658	6
Amélioration de l'environnement rural et urbain.....	8,572	5,3	9,134	4,8
Animation, formation, information .....	10,941	7,3	11,154	5,8
Etudes générales.....	3,602	2,2	4,596	2,2
Total .....	158,414		173,064	

Mis à part un renforcement des interventions dans le secteur de l'eau, on ne constate pas, d'une année sur l'autre, une modification fondamentale de l'orientation des actions du Ministère.

## II. — Les autres moyens budgétaires et financiers consacrés à l'environnement.

Pour avoir de l'effort public en faveur de l'environnement une vue plus complète, il convient de recenser également les crédits budgétaires qui lui sont consacrés par d'autres Ministères, ainsi que les moyens financiers dégagés par divers établissements publics placés sous la tutelle du Ministre de la Qualité de la vie.

1. — *Les actions en faveur de l'environnement financées par divers établissements publics.*

Les Agences financières de bassin, l'Office national de la chasse et le Conseil supérieur de la pêche financent respectivement, sur les ressources propres dont ils disposent, des actions dans le domaine de l'eau, de la chasse et de la pêche. Les budgets primitifs de ces établissements ne sont pas encore connus pour 1975.

Ils étaient en 1974 :

— de 452,64 millions de francs pour l'ensemble des Agences de bassin ;

— de 75,54 millions de francs pour l'Office national de la chasse ;

— de 48,74 millions de francs pour le Conseil supérieur de la pêche,

soit au total, 576,84 millions de francs.

2. — *Les moyens budgétaires consacrés à l'environnement par les autres Ministères.*

Le décret du 2 février 1971 relatif aux attributions du Ministre chargé de l'Environnement a prévu une récapitulation des crédits consacrés à l'environnement par l'ensemble des Ministères qui doivent en informer le Ministre et éventuellement recueillir son avis.

Cette récapitulation fait apparaître que, pour 1975, le total des crédits destinés à la protection de la nature et de l'environnement s'établirait à 1 432 millions de francs contre 1 354 millions de francs en 1974, soit une progression de 5,8 %.

La répartition de ces crédits par fonction et son évolution, de 1974 à 1975, figurent dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONS	1974	1975	EVOLUTION (en pourcentage).
	(En millions de francs.)		
Espace naturel.....	152,36	159,76	+ 5
Eau .....	415,79	511,79	+ 23
Bruit et pollution de l'air.....	20,90	21,45	+ 2
Déchets solides.....	92,98	50,92	— 45
Amélioration de l'environnement....	466,12	483,75	+ 4
Information, formation.....	205,78	204,85	— 0,5
Total .....	1 353,93	1 432,52	+ 5,8

Pour la première fois, enfin, l'administration a publié une partition par agents économiques des crédits d'investissement consacrés au **niveau régional** à des actions de protection de la nature et de l'environnement. Cette récapitulation, établie pour l'année 1973, figure dans le tableau ci-dessous :

	TOTAL	POURCENTAGE de participation de l'Etat.	POURCENTAGE de participation des collectivités.	POURCENTAGE de participation des établissements publics ou privés.
	(Millions de francs.)			
Espace naturel.....	319,31	56,62	22,12	21,04
Eau .....	1 070,27	36,53	42,03	21,41
Déchets solides.....	217,56	18,68	34,81	46,49
Amélioration de l'environnement .....	616,97	57,41	23,59	18,97
Information, formation, animation .....	115,45	48,12	44,85	7,01
<b>Total .....</b>	<b>2 339,56</b>			

## CHAPITRE II

### LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT BILAN ET PERSPECTIVES

Compte tenu des mesures de restriction prises par le Gouvernement pour rétablir les équilibres économiques et financiers, le budget de 1975 correspond à des objectifs plus modestes qu'en 1974 et les moyens mis en œuvre permettront essentiellement de maintenir l'acquis des années précédentes.

De ce fait, l'espoir de remédier dans des proportions sensibles aux lacunes ou aux insuffisances du VI<sup>e</sup> Plan dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, ce à quoi tendait le budget 1974 et qui a pu en partie être réalisé, devra être abandonné.

#### I. — La politique de l'environnement pour 1975.

Elle se caractérise :

1° *Par la continuité des orientations* déjà marquées dans les budgets précédents en ce qui concerne les secteurs suivants :

a) Les parcs nationaux, les réserves naturelles, la chasse, la pêche : dans ces domaines, si les crédits prévus en 1975 ne permettront pas de lancer de grandes opérations nouvelles, ils doivent néanmoins permettre la réalisation de ce qui était engagé.

Pour ce qui est notamment des parcs nationaux, le budget 1975 s'efforce de faire face à l'accroissement des dépenses et prévoit le maintien des études pour le lancement du parc du Mercantour dont la création est envisagée pour 1976 ;

Sont également prévus :

— des investissements en faveur de la chasse en terrain domanial, en particulier à Chambord ;

— des investissements et des acquisitions en faveur de la pêche, notamment celle du saumon, en Bretagne ;

— la poursuite de la politique de création d'un réseau pour la conservation de la faune sur le domaine public maritime et fluvial et sur le domaine privé (forêts domaniales) ;

b) Les parcs régionaux, les sites et monuments naturels pour lesquels sera assurée avec un certain ralentissement la poursuite des actions entreprises : études d'aide architecturale et technique, de sites et paysages, expérimentation de techniques de restauration d'espaces naturels modifiés (carrières par exemple), inventaire des richesses naturelles. Cependant, la progression normale et souhaitable de l'action dans ce secteur sera interrompue en 1975 ;

c) La prévention et la lutte contre les pollutions et les nuisances avec la poursuite des actions entreprises pour la lutte contre la pollution atmosphérique et la lutte contre le bruit (notamment mise en place de réseaux de mesure), la lutte contre la pollution des eaux et notamment, au titre de la protection du littoral et de la mer, la mise en place d'un réseau national d'observation de la qualité du milieu marin, la lutte contre les déchets (notamment études sur les possibilités de récupération).

2° *Par le lancement ou la priorité* donnée au développement des actions dans des domaines nouveaux :

— pour le milieu rural et urbain, la priorité sera donnée à l'aménagement des espaces ruraux et forestiers proches des agglomérations, à la mise en place des zones pittoresques, à la réalisation d'études préalables à l'établissement des documents d'urbanisme (schémas d'aménagement et plans d'occupation des sols) afin qu'ils tiennent compte des impératifs d'environnement, à une action en vue de faciliter l'ouverture au public des espaces verts situés dans les agglomérations ou à leur périphérie, dont l'acquisition et l'aménagement sont assurés par d'autres Ministères (Equipement et Agriculture) sur leur budget.

Au titre de la prévention et de la lutte contre les pollutions et les nuisances, les augmentations de dotations budgétaires assureront essentiellement : la mise au point de guides techniques dans le domaine de la lutte contre le bruit, des actions de promotion de décharges contrôlées, le lancement d'opérations pilotes de lutte contre la pollution marine et contre la pollution des eaux continentales (stations d'épuration expérimentales) et le lancement de l'inventaire de la pollution dans les étangs.

Enfin, une action nouvelle au titre de la protection de la faune sauvage comporte la participation du Ministère à l'Equipement du

Centre français de transit pour les animaux non domestiques importés. Ce centre doit permettre le contrôle des animaux sauvages importés, et constitue une réalisation à laquelle le Ministère de l'Agriculture est également intéressé.

## II. — Bilan de l'action entreprise.

En regard de ce qui est prévu pour 1975, il est intéressant d'examiner ce qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire tant en ce qui concerne la mise en place des structures que les actions dans les divers secteurs de l'Environnement.

### A. — LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Au niveau de l'administration centrale, la situation des effectifs (284 emplois) qui s'accroît de treize unités en 1975 paraît satisfaisante et la question de l'implantation des services devrait trouver une solution au moins provisoire grâce aux moyens dégagés.

En revanche, pour les services extérieurs, les problèmes sont préoccupants.

En ce qui concerne les délégués régionaux, l'ampleur des tâches auxquelles ils sont confrontés rend d'ores et déjà nécessaire le renforcement du groupe qu'ils forment au sein de l'Inspection générale de l'environnement.

Les objectifs en ce domaine sont, à court terme, les suivants :

- création pour Paris et la Région parisienne d'une structure adaptée à l'importance et à la gravité des problèmes posés ;
- nomination de délégués régionaux à l'Environnement dans les régions qui en sont encore dépourvues : Champagne-Ardennes, Corse et, dans un second temps, Départements d'Outre-Mer ;
- constitution d'une mission déléguée de deux membres dans la région Provence-Côte d'Azur.

Le développement normal et inéluctable de l'action des délégués régionaux exige simultanément que ceux-ci :

- reçoivent des moyens en personnel d'un niveau suffisant ;
- disposent des informations de référence indispensables ;
- soient convenablement relayés dans leur action et, notamment que les bureaux départementaux de la P.N.E. deviennent rapidement opérationnels.

Les informations de référence dont les délégués régionaux éprouvent un besoin impérieux, résultent des travaux des bureaux d'étude ou de ceux des ateliers régionaux des sites et paysages.

Or, d'une part, les contrats d'étude sont encore trop peu nombreux, d'autre part, les ateliers régionaux des sites et paysages souffrent d'une pénurie chronique de personnel qualifié et de moyens qui rend nécessaire la révision, dans le sens d'une concentration, de la politique suivie dans le domaine de l'implantation de ces organismes.

Le relais de l'action des délégués régionaux doit être normalement assuré de deux manières :

— par l'inspecteur général spécialisé pour les affaires importantes et complexes exigeant une compétence particulière (par exemple précautions à prendre lors de l'installation d'une centrale nucléaire) ; mais le nombre de ces inspecteurs généraux est encore trop réduit. Il devra être augmenté de deux ou trois unités dès que possible ;

— par les bureaux départementaux de la P. N. E. : là où ils existent, leur rôle est, pour le moment, limité compte tenu des faibles moyens qui peuvent leur être consacrés. Il importe surtout que ces bureaux deviennent effectivement opérationnels. Ils devraient comporter deux ou trois fonctionnaires de niveau suffisant.

Le point des difficultés rencontrées par les préfets est actuellement en cours. Mais il apparaît en première analyse que le manque de personnel dans de nombreuses préfectures est de nature à limiter les efforts de l'administration centrale de l'Environnement.

## B. — LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

Dans le domaine de l'air et celui du bruit où elle est relativement récente, elle met surtout en œuvre les moyens réglementaires alors que dans le secteur de l'eau où l'action est lancée depuis plus longtemps, appuyée sur des structures développées, elle engage d'importants moyens financiers.

### 1. — *La lutte contre la pollution de l'air.*

Elle concerne les établissements industriels, les chauffages domestiques et les véhicules à moteur.

Contre les pollutions d'origine industrielle, la lutte s'exerce à travers la loi de 1917 — dont un projet de loi en cours de préparation prévoit la refonte — et des réglementations techniques pour les industries les plus nuisantes, mises au point par le Service de l'environnement industriel en liaison avec les représentants des professions.

Un décret du 13 mai 1974 a prévu de nouvelles dispositions pour le contrôle des émissions polluantes dans l'atmosphère et des installations fixes d'incinération, de combustion et de chauffage.

Les contrôles sont effectués par le service de l'inspection des établissements classés dont le programme de renforcement des effectifs sur cinq ans prend un certain retard en raison des difficultés de recrutement et de formation, et en l'absence de toute nouvelle création d'emploi dans le budget de 1975. Compte tenu d'ailleurs des tâches considérables incombant au service, un programme doublant le programme actuel devrait être envisagé à partir de 1976.

Une étude réalisée par le Centre interprofessionnel technique de la pollution atmosphérique (CITEPA), publiée par la documentation française, évalue à 2 milliards et demi de francs le montant dépensé par les industriels français de 1971 à 1975 pour lutter contre les pollutions industrielles. Ce montant, dont l'évaluation approximative a été réalisée sur la base des déclarations des industriels, ne suffira pas pour arrêter la dégradation de l'atmosphère, surtout par les rejets d'oxyde de soufre des raffineries et des centrales. Dans le montant des investissements, il représente souvent une faible proportion (2 % pour E. D. F. mais 25 % pour les stations d'enrobage) et n'entraîne qu'une faible hausse des coûts de production (de 0,1 % pour la pâte à papier à 3,6 % pour le minerai de fer). Pour obtenir une amélioration réelle de la qualité de l'air, il faudrait aller plus loin et imposer l'équipement anti-pollution de 10 à 50 % des industries existantes. (Voir le tableau de l'Annexe III.)

Les contrôles mis en place, bien qu'ils se soient accrus, restent très insuffisants et les brigades de contrôle technique créées en 1973 ne sont pas renforcées. On verra, d'ailleurs, plus loin, à propos de la lutte contre le bruit des véhicules que, de toutes les brigades anti-nuisances prévues, une partie seulement d'entre elles sont partiellement opérationnelles.



En ce qui concerne la surveillance de la pollution, Paris et les grandes métropoles ne possèdent pas encore de réseau de surveillance cohérent. A cet égard, le Ministère interviendra pour financer la mise en place d'un réseau d'alerte et de mesure de la pollution atmosphérique sur l'ensemble du territoire d'ici à 1978, moyennant un investissement de 30 millions de francs. En 1974, 15 millions de francs ont été investis à ce titre essentiellement pour l'équipement de la région parisienne.

## 2. — *Le bruit.*

C'est l'un des domaines dans lesquels l'action se développe le plus lentement. Pour l'automobile, elle se situe au niveau des recherches et des études auxquelles le F. I. A. N. E. apporte une contribution financière. La limitation et le contrôle du niveau sonore des véhicules sont à l'étude au niveau de la Communauté où deux directives sont en préparation sur ce sujet. Enfin, il est envisagé de réviser en 1975 l'assiette actuelle de la fiscalité automobile, c'est-à-dire de la vignette notamment, fondée sur l'importance de la cylindrée qui constitue un obstacle à la réduction du bruit des moteurs.

Quelles que soient les réglementations adoptées, leur efficacité dépend de l'importance des moyens de contrôle. Jusqu'à présent sur les 57 brigades « antinuissances » prévues — 37 de la police et 20 de la gendarmerie — seules celles de la police sont opérationnelles mais la plupart, faute de sonomètres ne contrôlent pas les bruits des véhicules. Pour y porter remède, une circulaire du Ministre de la Qualité de la vie et du Ministre de l'Intérieur a été adressée aux préfets afin qu'ils invitent les conseils généraux et les communes à faire l'acquisition des instruments nécessaires qui seront mis à la disposition des brigades de contrôle et dont le tiers du coût sera pris en charge par le Ministère de la Qualité de la vie sous forme de subventions aux collectivités locales. Si celles-ci acceptent cette charge supplémentaire, peut-être une action bloquée depuis trois ans et pour laquelle le Ministère devait verser 1 million de francs sera-t-elle réalisée.

Pour les avions, un arrêté du 18 avril 1974 a fixé, conformément aux normes de l'O. A. C. I., les caractéristiques acoustiques requises pour l'obtention du certificat individuel de limitation des nuisances des avions à réaction. La même disposition

devrait être prise en 1975 pour les avions légers. En ce qui concerne les avions actuellement en service, surtout les plus anciens, les plus bruyants sont aussi les plus gros consommateurs de carburant et l'on peut espérer que l'amélioration proviendra, faute d'une réglementation sévère à leur encontre, de leur retrait progressif des lignes aériennes. On peut également attendre une amélioration de la modification et du contrôle du respect des procédures d'envol. A cet égard, une concertation plus poussée devrait être recherchée par les autorités responsables avec les collectivités locales concernées.

Un arrêté du 10 mai 1974 a assoupli les conditions d'attribution des aides financées par la taxe instituée en vue d'atténuer les nuisances subies par les riverains des aérodromes d'Orly et de Roissy-en-France. Le produit de cette taxe a été de 17,7 millions de francs en 1973 ; on prévoit 25 millions de francs pour 1974 et au total 200 millions de francs d'ici 1979. Les modalités de perception de la taxe pourraient être modifiées en 1975, notamment par l'adoption d'une assiette basée sur la nuisance de chaque type d'appareil.

Si quelques arrêtés ont été pris pour limiter le bruit de divers engins, il n'existe aucune réglementation dans un grand nombre de cas et d'une façon générale les sanctions et les moyens de contrôle demeurent très insuffisants. Quant au projet de loi-cadre sur le bruit, il est apparu que les connaissances sur la nuisance acoustique ne sont pas suffisamment avancées pour permettre la promulgation d'une réglementation générale. La grande diversité des caractéristiques des émissions sonores, l'importance de la dispersion des effets constituent un obstacle à la définition de règlements quantitatifs généraux.

### 3. — *La lutte contre la pollution des eaux.*

a) C'est celle qui paraît la plus vigoureusement engagée, du moins dans le secteur **des eaux continentales**, grâce notamment à l'intervention des agences de bassin qui collectent et redistribuent près de 500 millions de francs par an. Les programmes d'intervention en cours, qui couvrent la période allant jusqu'en 1976, étaient, au mois de juillet dernier, engagés pour près des trois quarts pour l'assainissement des collectivités locales et à 95 % pour la lutte contre la pollution des industries non raccordées, ainsi que l'indique le tableau ci-après.

**Bilan de la mise en œuvre des deuxièmes programmes d'intervention des Agences de bassin.**

(En millions de francs.)

AGENCES	COLLECTIVITES locales et industries raccordées.		INDUSTRIES non raccordées.		TOTAL		REMARQUES
	Montant travaux.	Aides.	Montant travaux.	Aides.	Montant travaux.	Aides.	
Adour-Garonne (1972-1976) .....	135,6	36	80,7	45,4	216,3	81,4	Au 31 mai 1974.
Artois-Picardie (1972-1976).....	86,05	27,7	152,4	78,7	238,45	106,4	Au 21 mai 1974.
Loire-Bretagne (1972-1976).....	424	92	97,3	47,2	521,3	139,2	Au 30 mai 1974.
Rhin-Meuse (1972-1976) .....	160	44	100	55	260	99	Au 17 mai 1974.
Rhône-Méditerranée-Corse (1973-1977)..	316,8	81,8	172	84,2	488,8	166	Au 21 mai 1974.
Seine-Normandie (1971-1976).....	834,5	319,7	241,3	121,6	1 075,8	441,3	Au 17 juin 1974.
<b>Total .....</b>	<b>1 956,95</b>	<b>601,2</b>	<b>843,7</b>	<b>432,1</b>	<b>2 800,65</b>	<b>1 033,3</b>	
Prévisions .....	2 733	830	889	453	3 622	1 283	
Pourcentage d'engagement par rapport aux prévisions.....	71,5	72,5	95	95	77,5	81	

Ainsi en 1978-1980, on estime que la population desservie en stations d'épuration sera d'environ 29 millions d'habitants contre 9 millions en 1970. On estime également qu'à l'horizon 1977-1978 une pollution industrielle équivalente à celle de 41 millions d'habitants sera traitée.

Certaines difficultés concernant l'organisation et l'activité des agences sont en voie d'être résolues. C'est le cas pour le renouvellement des comités de bassin désormais réalisé dans tous les cas après avoir été retardé par l'interférence de la réforme régionale et des élections cantonales de 1973, ce qui, pendant une période, a limité le rôle des conseils d'administration à l'expédition des affaires courantes et leur a interdit toute initiative.

En ce qui concerne les difficultés relatives au paiement des redevances par certaines collectivités locales, le groupe de travail créé en juillet 1973 poursuit, en liaison avec les associations d'élus, la préparation d'un texte dispensant les communes de la redevance qui serait perçue sur les usagers et assurant un contrôle parlementaire dans le respect des pouvoirs actuels des comités de bassin.

Le Ministère, de son côté, a poursuivi son œuvre juridique, mais après dix ans et malgré l'effort entrepris, tous les textes d'application de la loi de 1964 sur le régime des eaux ne sont pas encore publiés. Sur les crédits du F. I. A. N. E. a été financée la participation à un certain nombre d'opérations exemplaires pour l'assainissement de lacs, rivières et étangs. Toutefois, compte tenu du niveau d'engagement des crédits du F. I. A. N. E., il serait intéressant de savoir à quel stade de réalisation en sont les opérations en question. Sur ses crédits propres, le Ministère est intervenu pour développer la connaissance de l'état des ressources en eau, financer la préparation des objectifs de qualité des rivières, le développement de la politique de branche et la construction de barrages. Toutefois, quand on sait que ces deux dernières opérations sont financées sur le chapitre 67-00 dont les crédits étaient au 31 décembre 1973 consommés dans la proportion de 5 %, on peut craindre que leur réalisation ne soit pas très avancée. Pourtant l'aide prévue au titre des six contrats de programme, dont deux sont signés (pâtes à papier et sucreries) et les quatre autres sur le point de l'être, est importante : pour 800 millions de francs d'investissements devant réduire de 80 % d'ici à 1978

la pollution des branches concernées, l'aide des agences se montera à 400 millions de francs et celle de l'Etat à 80 millions de francs (chiffres de 1972).

b) En ce qui concerne **les eaux marines**, la tâche est beaucoup moins avancée et presque tout reste à faire. Il est vrai qu'en la matière, notamment pour les pollutions en haute mer, la coopération internationale doit l'emporter sur les réglementations nationales souvent inopérantes. Deux conventions, celle d'Oslo de février 1972 sur la prévention de la pollution marine dans l'Atlantique du Nord-Est et celle de Londres de novembre 1973 sur la pollution due aux navires, sont en cours de ratification.

Un programme d'études scientifiques et technologiques relatives à la pollution du milieu marin a été entrepris depuis 1973 et s'est poursuivi en 1974 qui, pour cette année, représente un total de 3,5 millions de francs sur le budget du Ministère.

En dehors des études auxquelles ce dernier apporte un financement il convient de signaler essentiellement :

— la décision prise en juin 1974 par le Gouvernement de réaliser un réseau national d'observation de la qualité du milieu marin sur l'ensemble du littoral métropolitain. Ce réseau se met actuellement progressivement en place ;

— la participation financière aux mesures de salubrité entreprises par le Ministère de la Santé publique ;

— le concours financier du Ministère et des Agences de bassin à la mise en place des cellules d'intervention contre la pollution de la mer relevant du Ministère de l'Equipement.

Enfin, le F. I. A. N. E. participe au financement d'opérations « rivages propres ». C'est ainsi qu'en 1973 12,5 millions de francs ont été affectés à ces opérations et pour les six premiers mois de 1974 8,5 millions de francs.

Néanmoins, il n'existe encore ni réseau de surveillance systématique de la pollution des rivages, ni normes de qualité des eaux de baignade. Les pollutions d'origine tellurique ne sont pas réglementées, mettant en cause la survie des espèces notamment en Méditerranée sur laquelle une commission d'enquête de l'Assemblée Nationale vient de publier un rapport dans lequel on peut lire ceci :

« La situation est extrêmement défavorable en ce qui concerne la couverture des zones littorales en stations d'épuration... La pol-

lution non traitée concerne plus de 3 600 000 habitants, tandis que les rejets de 1 100 000 habitants seulement peuvent être considérés comme traités de manière relativement normale... Les agglomérations de Montpellier, Nîmes, Marseille, Toulon, Nice, Menton, pour ne citer que les exemples les plus dramatiques, ne disposent pas de stations d'épuration ayant une capacité suffisante...

« Certaines, et non des moindres, n'ont même pas procédé à des études d'ensemble. C'est, par exemple, le cas de Marseille, qui rejette sans aucune épuration 200 000 mètres cubes d'effluents par jour. Or on peut constater à la sortie de l'émissaire de Marseille, une dégradation du milieu marin sur plusieurs kilomètres carrés avec destruction totale de la flore. »

#### 4. — *L'élimination des déchets solides.*

Cette action concerne essentiellement les ordures ménagères mais également certains types de déchets dont l'élimination pose des problèmes particuliers : c'est le cas des carcasses de voitures et plus encore, avec le développement du programme nucléaire, des déchets radio-actifs pour lesquels il n'existe actuellement aucune solution à long terme.

En ce qui concerne les ordures ménagères, l'ordre de grandeur annuel des dépenses globales d'élimination peut être estimé, par excès, à 1 650 millions de francs, les seuls investissements représentant environ 240 millions de francs en 1974. En dépit de cette dépense élevée, des circulaires qui sont intervenues, les trois quarts des ordures ménagères ne sont pas traités et le financement de leur traitement pose un problème qui n'est pas résolu.

Pour remédier à cette situation, diverses mesures ont été proposées à la fin de l'année 1973 par le Groupe d'étude pour l'élimination des résidus solides, et leur principe retenu par le Gouvernement. C'est ainsi qu'un projet de loi relatif à l'élimination des déchets, à la récupération et au recyclage des matériaux va être déposé prochainement. Il s'agira notamment :

— de renforcer le contrôle du devenir des déchets dangereux, par une procédure de déclarations obligatoires, d'agrément des éliminateurs de ces déchets ;

— de développer l'assistance aux collectivités locales pour la mise en place et la gestion des services d'élimination de déchets, en mettant l'accent sur les possibilités de valorisation des déchets (à travers des collectes sélectives par exemple) ;

— d'intervenir au niveau de la mise sur le marché de produits posant après usage des problèmes d'élimination en amenant des industriels à se préoccuper de leur devenir (emballages, pneus, huiles usagées, etc.) ;

— de supprimer des freins à la récupération des matières utiles, à différents niveaux ;

— de mettre en place au niveau national des structures nécessaires au développement de cette politique (comité national des déchets, agence nationale des déchets).

Par ailleurs un certain nombre d'études et de recherches concernant la récupération ont été engagées en 1974, et des interventions du F.I.A.N.E. ont permis d'aider au lancement d'opérations à caractère expérimental ou novateur : expériences de collecte sélective, unité expérimentale de séparation des constituants des ordures ménagères, valorisation des pneumatiques usagés, etc. A la suite des premières expériences, le Ministère de la Qualité de la vie s'apprête à promouvoir à une plus grande échelle la collecte sélective des ordures ménagères auprès des collectivités locales.

## C. — LA PROTECTION DE LA NATURE ET L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT RURAL ET URBAIN

### 1. — *Les parcs et réserves naturels.*

Avec la création du parc des Ecrins, les cinq parcs nationaux s'étendent sur une surface de 276 000 hectares. La création du parc du Mercantour se heurte à des difficultés sur la définition de ses limites notamment, et celle du parc de Haute-Ariège n'en est encore qu'aux études préliminaires.

Le tableau ci-dessous récapitule les dotations budgétaires affectées à chacun des cinq parcs nationaux (ainsi qu'à la mission d'aménagement de Porquerolles) et qui figurent à leur budget primitif 1974.

	FONCTION- NEMENT	EQUIPEMENT	
		Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
Cévennes .....	3 190 000	3 500 000	4 000 000
	+ 200 000 (1)		
Ecrins .....	2 240 000	3 000 000	1 500 000
Port-Cros .....	590 000	1 500 000	600 000
Pyrénées occidentales.....	2 490 000	2 000 000	2 250 000
Vanoise .....	2 290 000	1 500 000	1 600 000
Mission d'aménagement de Por- querolles .....	650 000	2 500 000	2 000 000
<b>Total .....</b>	<b>11 650 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>11 950 000</b>

(1) Subvention de 200 000 F pour les actions d'information.

Trois parcs régionaux s'ajouteront en 1974 aux dix parcs déjà créés : Brotonne, Mont Pilat et Lorraine. Les dotations prévues au projet de budget 1975 permettront de classer trois nouveaux parcs régionaux parmi les sept projets qui sont en cours. Le tableau ci-dessous indique le montant des subventions de fonctionnement et d'équipement versées par l'Etat aux parcs régionaux :

ANNEE	SUBVENTIONS de fonctionnement.	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chapitre 67-01).	
		Dotations budgétaires.	Subventions accordées.
1972 .....	4 500 000 (F. I. A. N. E.)	10 460 000	8 636 000
1973 .....	4 250 000 (F. I. A. N. E.)	10 000 000	8 207 000
1974 .....	3 300 000	12 050 000	»
1975 .....	2 700 000	10 050 000	»

Ce tableau ne tient pas compte :

— des investissements effectués directement par l'Etat sur le territoire des parcs naturels régionaux au titre des actions dont il est responsable : réserves naturelles, acquisitions de forêts, voirie nationale, etc. ;

— des subventions accordées par d'autres ministères à des opérations qui relèvent de leur compétence habituelle (équipements collectifs).

Néanmoins cette évolution marque une diminution très nette des charges de l'Etat tant pour le fonctionnement que pour l'équi-



pement des parcs naturels régionaux, notamment dans la mesure où le nombre des parcs créés est passé de 1972 à 1974 de huit à treize. Le fonctionnement des parcs régionaux pose aux collectivités locales des problèmes financiers lorsqu'elles sont, après les trois premières années d'existence, obligées d'en supporter seules la charge. Le tableau ci-dessous montre d'ailleurs dans quelle proportion cette charge a évolué en trois ans.

**Financement du fonctionnement des parcs naturels régionaux.**

	BUDGETS de fonctionnement cumulés.	SUBVENTION Etat.	ETAT	PROPORTION collectivités locales.
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
1972. Neuf parcs créés.....	4,133	1,784	43,2	56,8
1973. Dix parcs créés.....	5,678	2,105	37,0	63,0
1974. Dix parcs créés (esti- mation au 31 mars).	7,087	1,765	24,9	75,1

Bien que cinq nouvelles réserves naturelles aient été créées en plus des quatre qui existaient, leur nombre demeure encore très insuffisant d'autant que le projet de loi étendant la procédure de classement aux zones où la flore, la faune et les gisements minéraux doivent être protégés, demeure en souffrance.

2. — *Les sites.*

Vingt sites ont été classés et quatre-vingt-huit autres inscrits au titre de l'environnement en 1973. Pour le littoral, deux circulaires interdisent l'utilisation du domaine public maritime à des fins privatives et prévoient la consultation obligatoire d'un écologiste pour les aménagements littoraux. Le Ministère de la Qualité de la vie souhaiterait en outre que le bord de mer soit plus utilisé pour la création de parkings ou de routes ce qui correspond aux instructions contenues dans la circulaire du 3 janvier 1973 qui sur ce point ne paraissent pas avoir reçu d'application.

La circulaire d'application de la loi du 16 juillet 1971, créant les zones à caractère pittoresque, a été enfin publiée en février. Elle permettra d'intervenir au niveau départemental pour protéger les régions menacées par une forte pression urbaine ou touristique et les zones fragiles sur le plan écologique ou esthétique.

### 3. — Les espaces verts.

La mise en œuvre de la circulaire du 8 février 1973 sur la politique des espaces verts a donné lieu à la préparation de textes nouveaux. L'adaptation, pour les plans d'occupation des sols, des textes sur la protection des espaces boisés a été l'objet de la loi 626 du 10 juillet 1973. En outre, un projet de loi pour la réforme du régime de la redevance d'espaces verts a été établi.

Jusqu'à présent la redevance d'espaces verts n'a pu donner lieu qu'à une application très circonscrite. Son produit et son affectation s'établissent ainsi selon un état mis à jour à la fin de 1973 par le Ministre de l'Équipement :

DEPARTEMENTS	SOMMES recouvrées.	SOMMES utilisées.	SUPERFICIE acquise.
	(En millions	de francs.)	(En hectares.)
Alpes-Maritimes .....	15,5	(1) 21	323
Var .....	11,73	3,1	10
Bouches-du-Rhône .....	1,97	(1) 6,9	3 292
Corse .....	9,96	(1) 1,5	192
Pyrénées-Atlantiques .....	1,55	Néant.	Néant.
Landes .....	1,27	0,38	12
Gironde .....	2,28	Néant.	Néant.
Vendée .....	»	»	»
Loire-Atlantique .....	2,69	Néant.	Néant.
Morbihan .....	»	»	»
Finistère .....	3,48	1,66	127
Côtes-du-Nord .....	0,88	Néant.	Néant.

(1) Avec emprunt.

Le projet de réforme a été conçu pour l'amélioration des conditions d'application et de rendement de la redevance d'espaces verts. Son produit devrait apporter à l'avenir aux collectivités locales concernées les moyens d'une véritable politique d'espaces verts, pour des opérations d'acquisition, d'aménagement et même d'entretien d'espaces verts.

Il est prévu que la redevance pourra être perçue hors des périmètres sensibles et en particulier dans les grandes agglomérations.

Le sort du projet est subordonné au vote préalable du projet de loi sur la taxe locale d'urbanisation qui comporte une disposition particulière à la région parisienne puisqu'elle prévoit qu'une partie de la taxe perçue par le district de la région parisienne devrait être affectée aux espaces verts.

Au niveau régional, en application de la circulaire du 8 février 1973, chaque préfet de région a été chargé de réunir un groupe de travail coordonnant les différents services régionaux et départementaux, pour l'amélioration de directives particulières d'aménagement du territoire en matière d'espaces verts.

Ces directives doivent préciser les objectifs au niveau régional, de la politique d'espaces verts et adopter les moyens tant juridiques que financiers indispensables à mettre en œuvre. Elles devraient, en principe, être prêtes à la fin de l'année.

#### 4. — *L'environnement rural.*

En collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, a été élaborée une circulaire sur le remembrement en date du 22 mai 1974. Elle ajoute au but principal du remembrement, qui reste l'amélioration de l'économie agricole, la nécessité d'aménager l'espace rural en tenant compte des impératifs de l'environnement. Cette circulaire demande explicitement que le remembrement soit une occasion de favoriser les activités de loisirs et de tourisme rural. Ainsi, il appartiendra aux commissions de remembrement d'apprécier la possibilité de maintenir ou de créer des chemins ruraux afin de ménager la transition entre la zone habitée et le milieu naturel et d'ouvrir certains parcours au tourisme rural en aidant ainsi à la connaissance du milieu naturel.

## CONCLUSION

En 1974, les priorités en matière de protection de la nature et de l'environnement, malgré la crise de l'énergie et de la hausse du coût des matières premières, n'ont pas été modifiées de façon extrêmement sensible. Dans quelques domaines particuliers, la crise de l'énergie a poussé le Gouvernement à activer certaines études ou à soutenir certaines initiatives expérimentales (véhicule électrique) ; de même, on peut admettre que la hausse du coût des matières premières importées est un élément de nature à renforcer l'intérêt porté à certains projets élaborés par le Département de l'environnement, sur le recyclage des déchets par exemple.

Il n'est pas en ce domaine de prévisions possibles, seul peut être formulé le souhait qu'à l'avenir nos ressources naturelles soient utilisées par tous dans un esprit d'économies et d'utilité optimale.

A cet égard, un élément de réflexion original et très riche est fourni par le rapport intitulé « La lutte contre le gaspillage : une nouvelle politique de l'environnement » qui, établi par un groupe de travail présidé par M. Claude Gruson, a été présenté le 30 octobre au Conseil des Ministres. S'appuyant sur une analyse de la finalité profonde des activités économiques dont l'objectif est, en définitive, de servir l'homme dans la qualité de la vie, ce rapport montre comment la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes, qui doit devenir un des objectifs essentiels de la nouvelle politique économique, rencontre naturellement le souci de la politique de l'environnement et de la qualité de la vie.

Un certain nombre d'orientations sont proposées. Elles concernent aussi bien le développement de technologies nouvelles (géothermie, solaire, marémotrice, etc.) qu'une meilleure conception des produits permettant d'en accroître la durée et d'en faciliter l'entretien et le recyclage, ainsi que la naissance d'une nouvelle forme de civisme plus attentif au « ménagement des ressources », première étape vers une participation active de la population à la lutte contre le gaspillage et à la défense de l'environnement.

L'importance de la lutte contre le gaspillage doit être en effet comprise par chacun. Elle ne sera acceptée que si sa mise en œuvre fait appel non seulement à l'information des citoyens, mais aussi et surtout à la notion de participation, essentielle en ce domaine.

Toute formation aux responsabilités n'a en effet de sens que si l'exercice de celles-ci est directement confié et partagé avec les intéressés. L'occasion doit être donnée à plusieurs stades.

Les problèmes d'environnement mettent en jeu des relations et des milieux collectifs. Leurs solutions, qui ne sont fournies ni par le libre jeu des mécanismes en vigueur, ni par la réglementation nationale, doivent être recherchées dans une prise de décision collective. Ce pourrait être notamment le cas au niveau local, voire régional, dans l'établissement des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, des plans d'occupation des sols, des plans d'aménagement rural et dans les procédures de déclaration d'utilité publique où une participation effective des intéressés devrait être organisée et encouragée.

L'étude des conséquences sur l'environnement des projets d'aménagement devrait être systématiquement engagée préalablement à toutes ces réalisations. Un projet de loi prévoit ainsi que chaque programme d'équipement important financé sur fonds public et comportant des risques de répercussions sur l'environnement devra, dès le stade du projet, donner lieu à une étude spéciale qui lui permettra de prendre conscience des diverses implications de ce programme.

La publicité de ce « dossier d'impact », qui devrait d'ailleurs présenter un bilan impartial où seraient aussi indiquées les conséquences de la non-réalisation du programme envisagé, mais surtout qui envisagerait des alternatives (modification de la taille, de la technique de la localisation...), devrait être assurée. Un large débat devrait être organisé entre tous les intéressés. A la limite, on pourrait imaginer que, en possession de tous les éléments d'information qu'aurait rassemblés l'étude d'impact, mais aussi parce qu'ils seraient suffisamment formés et responsables, les intéressés, par des mécanismes à mettre en place et qui impliqueraient évidemment la participation des élus locaux, prendraient eux-mêmes la décision au niveau local.

Dans cet ordre d'idées, il paraît hautement souhaitable de favoriser la participation active des populations aux travaux des collectivités locales. Déjà, des initiatives se manifestent pour développer le « civisme du recyclage » et faire participer la population aux travaux de tri ou de récupération.

Mais au-delà de ce « civisme du recyclage » c'est bien à l'ensemble d'une gestion territoriale, en particulier, qu'il faut associer les citoyens pour que se développe une pleine conscience de l'environnement et du patrimoine.

## EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Finances a procédé à l'examen du budget de l'Environnement pour 1975 lors de sa réunion du 12 novembre 1974. Après l'exposé de votre rapporteur spécial qui a mis en évidence la médiocrité des mesures nouvelles prévues pour 1975, le niveau insuffisant des crédits de paiement et les difficultés du ministère d'engager concrètement son action, un débat s'est engagé au cours duquel divers commissaires ont présenté leurs observations.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a déploré l'importance des études exécutées à l'extérieur pour le compte du ministère et souligné la gravité de certains problèmes, notamment celui de la pollution marine. M. Chochoy a demandé des sanctions personnalisées, plus rigoureuses et mieux appliquées surtout à l'encontre des entreprises polluantes. Il a estimé que les réticences des entreprises entravaient la lutte contre la pollution. M. Yves Durand a préconisé des mesures fiscales et l'octroi de prêts à bas taux d'intérêt pour inciter les entreprises à lutter contre la pollution. M. Edouard Bonnefous, président, a dénoncé l'insuffisante fermeté de la lutte contre la pollution, l'absence d'une volonté politique jouant un rôle d'inspiration et d'animation. Ces lacunes aboutissent à une régression de la politique en faveur de la protection de la nature et de l'environnement. En conclusion, la commission a recommandé à son rapporteur spécial de présenter une mise en garde sévère dans son rapport.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget de l'Environnement pour 1975.

## ANNEXE I

### MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISES AU CONSEIL DES MINISTRES LE 28 AOUT 1974

#### *Les actions à court terme.*

*Etablissements classés.* — Mise à jour et rajeunissement de la loi de 1917.

*Collecte et élimination des déchets.* — Le projet de loi arrêté par le Gouvernement le 20 septembre dernier sera pour les déchets ce que la loi de 1964 a été pour l'eau (mise en place d'une Agence des déchets, contraintes pour les collectivités locales).

*Lutte antigaspillage.* — En attendant l'exploitation des conclusions du rapport Gruson, une campagne auprès des consommateurs.

*Carrières et granulats.* — Le Parlement examinera au printemps 1975 la création d'une taxe sur les granulats (6 centimes par tonne) et des mesures pour améliorer les conditions d'ouverture, d'exploitation et surtout de réaménagement après usage des carrières.

*Protection de la nature.* — Un projet de loi sera soumis au Parlement d'ici à la fin de 1974.

*Immersions.* — Un projet de loi sera mis au point en application de l'accord d'Oslo.

*Limitation du bruit.* — Un décret sera publié avant la fin 1974 pour limiter le bruit des machines de grande diffusion.

*L'enquête publique.* — Sa réforme en cours introduira la nécessité de tenir compte des conséquences sur l'environnement des travaux.

*Formation à l'environnement.* — Un programme sera mis au point avant fin 1974 par les Ministères de l'Éducation et de la Qualité pour l'éducation active et la formation permanente à l'environnement.

*Concertation avec les associations.* — Les associations seront associées à la conception et la mise en œuvre de la politique de la qualité de la vie.

#### *Les mesures à moyen terme.*

Elles seront mises en forme en 1975.

*Financement de la lutte contre la pollution atmosphérique.* — Mise à l'étude décidée, le principe est arrêté de la création d'agences de l'air à mettre en place en 1977-1978 ; ces agences financières taxeraient les émissions polluantes et répartiraient les sommes collectées sur des actions prioritaires (cf. les agences de bassin pour l'eau).

*Protection des consommateurs.* — L'action (non définie) vise à préserver les atteintes à la santé et à la sécurité et à faciliter les meilleurs choix ; un rapport sera remis sur le sujet un premier semestre 1975.

*Durabilité des objets.* — Un groupe de travail étudiera pour le premier semestre 1975 un programme relatif à l'augmentation de la durabilité des objets (lutte contre le gaspillage et les déchets) et au développement du secteur de l'entretien et de la réparation.

*Aménagement du temps.* — Un programme sera établi pour 1975 visant des sujets tels que l'étalement des vacances et l'organisation de la journée de travail.

*Aménagement des zones industrielles.* — Un groupe de travail fournira au premier semestre 1975 des propositions sur l'esthétique des bâtiments industriels et des lieux de travail et l'insertion des bâtiments dans les cadres de détente.



## ANNEXE II

**Liste des subventions directes attribuées en 1973 et 1974 sur le chapitre 67-01.**

DATE de la décision.	OBJET DE LA SUBVENTION	BENEFICIAIRE	MONTANT (affectation d'auto- risations de programme),  (En francs.)
21 septembre 1973.	Acquisition de matériels concernant la mesure des polluants émis par les véhicules automobiles.	Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle.	200 000
7 novembre 1973.	Construction d'une chambre d'expérimentation et de l'acquisition de matériels scientifiques destinés aux travaux de recherche concernant les nuisances des véhicules.	Institut de recherche des transports (I. R. T.).	200 000
13 novembre 1973.	Subvention d'équipement.....	Parc national des Ecrins.....	650 000
15 novembre 1973.	Mise au point et expérimentation des bouées en Méditerranée.	Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo).	760 000
10 décembre 1973.	Réalisation de véhicules utilitaires à propulsion électrique.	Groupement transports, recherches, études (Trégie).	499 200
21 janvier 1974...	Modernisation partielle du réseau de détection de la pollution atmosphérique de la ville de Marseille.	Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (A.P.P.A.).	30 000
15 février 1974...	Installation dans les établissements de Baisieux d'un incinérateur de goudrons sulfuriques.	Raffineries Imperator (S. A.) (59 - Willems).	200 000
21 janvier 1974...	Subvention d'équipement.....	Laboratoire municipal d'hygiène de la ville de Rouen.	40 000
21 janvier 1974...	Installation de teinture en discontinue par solvant suivant le procédé mis au point par la Société S. T. X.	Société des teintures et apprêts des Pyrénées (Sotap).	200 000
10 janvier 1974...	Equipement des laboratoires écologiques..	Université de Metz.....	100 000
21 janvier 1974...	Acquisition de matériels destinés à l'étude des moyens de lutte contre les odeurs dans les porcheries.	Institut technique du porc.....	50 000
4 avril 1974.....	Subvention d'équipement.....	Parc national de Port-Cros.....	1 500 000
4 avril 1974.....	Subvention d'équipement.....	Parc national des Pyrénées-Orientales..	2 000 000
4 avril 1974.....	Subvention d'équipement.....	Parc national de la Vanoise.....	1 500 000
4 avril 1974.....	Subvention d'équipement.....	Parc national des Ecrins.....	3 000 000
4 avril 1974.....	Subvention d'équipement.....	Parc national des Cévennes.....	3 500 000

DATE de la décision.	OBJET DE LA SUBVENTION	BENEFICIAIRE	MONTANT (affectation d'auto- risations de programme),  (En francs.)
4 avril 1974.....	Construction de la maison du Parc à Val-louise.	Parc national des Ecrins.....	500 000
4 avril 1974.....	Travaux d'aménagement, de construction et d'équipement dans l'île de Porquerolles.	Parc national de Port-Cros.....	2 500 000
4 avril 1974.....	Equipement du Centre écologique du Gabas.	Parc national des Pyrénées-Orientales..	300 000
17 juillet 1974....	Mise en place d'une installation de dé-poussiérage.	Aciéries du Furan.....	105 000
22 juillet 1974....	Réacclimatation du saumon et de la truite de mer dans la Bresle et les fleuves côtiers normands.	Conseil supérieur de la pêche.....	357 500
30 juillet 1974....	Installations destinées à réduire les émissions de fumées colorées au cours des coulées de ferro-manganèse.	Aciéries de Paris et d'Outreau.....	270 000
31 juillet 1974....	Mise en place d'un équipement analytique au laboratoire de chimie de la faculté de pharmacie.	Université de Montpellier-I.....	163 000
31 juillet 1974....	Acquisition de matériels scientifiques et aménagement du laboratoire d'évaluation de l'environnement.	Institut de recherche des transports (I. R. T.).	350 000
5 août 1974.....	Travaux au domaine d'Azay-le-Féron.....	Muséum national d'histoire naturelle...	1 100 000
5 août 1974.....	Réalisation d'un parc de vision au centre rural d'entraide professionnelle : domaine de Pescheray.	Entraide aux handicapés physiques par le travail (association loi 1901, paris).	530 000
5 août 1974.....	Réalisation d'un enclos à ours.....	Parc de vision de Bel-Val (08 - Monzon).	423 642
9 août 1974.....	Aménagement des réserves naturelles de chasse.	Office national de la chasse.....	900 000
9 août 1974.....	Acquisition d'un bateau à moteur.....	Société pour l'étude de la protection de la nature en Bretagne.	7 309
20 août 1974....	Equipement des réserves naturelles libres créées et animées par la société bénéficiaire.	Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne.	16 800
21 août 1974....	Acquisition d'appareils de mesure pour contrôler la pollution atmosphérique dans les agglomérations de Nice et de Cannes.	Association pour la prévention de la pollution atmosphérique.	9 000
21 août 1974....	Acquisition d'appareils de mesure et d'une camionnette-laboratoire pour constituer un réseau de contrôle de la pollution atmosphérique.	Association pour la mesure et la prévention de la pollution atmosphérique en Languedoc-Roussillon (A. M. P. A.).	700 000
5 septembre 1974..	Mise en place d'une unité de traitement des eaux de délainage.	Société d'exploitation de peaux et de cuirs (81 - Mazamet).	160 000

## ANNEXE III

### Coûts liés à la lutte contre la pollution atmosphérique.

(En francs 1970.)

	PRODUCTION en 1975.	DUREE amortissement technique.	INVESTISSE- MENT antipollution 1971-1975.	AMORTISSE- MENT cumulé 1971-1975.	COUT de la prévention de la pollution atmosphérique en 1971-1975.	SURCOUT en pourcentage en 1975.	POURCENTAGE des investissements.
(En millions de francs.)							
Pétrole (tonnage traité).....	165 MT	»	200	»	»	»	2 à 3
Electricité de France.....	98 TWh	30 ans.	115	11,5	47,5	0,7	2,5
Charbonnage de France.....	107 TWh	30 ans.	10	1	2,3	0,7	»
Centrales thermiques industrielles. Chauffages urbains (valeurs incer- taines) .....	15,5 TWh.	30 ans.	»	0,9	5	1	»
Chaudières urbains (valeurs incer- taines) .....	27 × 10 <sup>6</sup> KTh	25 ans.	20	2,4	16,5	1,7 à 6,5	3 à 5
Chaudières industrielles (valeurs incertaines) .....	580 × 10 <sup>6</sup> KTh	25 ans.	225	27	135	1,7	»
C. P. C. U. ....	6 × 10 <sup>6</sup> KTh	30 ans.	3	0,3	1,5	1,1 à 1,5	0,3 à 4,5
Incinération des ordures ména- gères .....	5,4 MT	20 ans.	30	4,5	9	3,1 à 5,6	7 à 10
Aciéries .....	35,6 MT	15 ans.	250	50	150	1,35	15
Agglomérations de minerais.....	47 MT	10 ans.	200	60	120	5	8,5
Cokerie .....	5,5 MT	»	»	»	»	0,6	4 à 8
Fonderies .....	3 MT	5 ans.	35	21	42	2,8	25
Aluminiums .....	0,405 MT	10 ans.	51	15,3	24,3	5	10
Ferro-alliages .....	0,55 MT	20 ans.	30	4,5	22,5	»	15
Cimenteries .....	34 MT	25 ans.	110	13,2	37,2	3,3	12
Plâtrières .....	3,3 MT	8 ans.	11	4,2	6,3	7	9
Enrobage de produits routiers...	32 MT	10 ans.	81	24,3	40,8	2,1	18 à 25
Pâtes à papier.....	2,5 MT	20 ans.	14	2,1	4,2	0,22	13
Acide nitrique.....	3 MT	10 ans.	3,6	1,1	3,8	3	7 à 10
Total .....			1 997	244	680		

(Source : Etude du Centre interprofessionnel technique de la pollution atmosphérique.)